

Verneuil sur Seine, ville verte... pour combien de temps encore ?

Le cadre de vie que nous laisserons à nos enfants dépend de nos choix d'aujourd'hui et dans une démocratie... du choix de nos élus ! Voici des propositions constructives et concrètes, **sans aucun parti pris politique**, pour rappeler aux candidats aux municipales leurs responsabilités à venir.



Elles s'inspirent volontairement du projet de pacte écologique local proposé par **Nicolas Hulot**. Téléchargeable sur www.fnh.org et distribué sur demande par **l'ADIV**, la seule association à Verneuil sur Seine qui traite de l'environnement et du développement durable (plus de 1000 adhérents et sympathisants et membre de plusieurs associations nationales de protection de l'environnement).

Pacte local pour l'écologie et le développement durable À Verneuil sur Seine et ses environs

1*) Une voie de contournement nuisible pour quelle utilité ?

Le trafic est en baisse depuis 1998, la déviation du trafic de transit de la RD-154 n'aura aucun impact sur la circulation dans Verneuil ; par contre elle engendrera pollution, destruction de la biomasse et de la biodiversité. **Le bilan de cette déviation peut-il justifier un tel impact?** Pour l'ADIV soutenue par la majorité des Vernoliens, ce projet est inacceptable dans sa forme actuelle, d'autres solutions existent. L'ADIV s'oppose juridiquement à ce projet (mémoire argumenté disponible sur notre site).

2*) Préservation de notre environnement

L'exceptionnel patrimoine naturel de Verneuil et de sa région doit être conservé. Le bois, la zone agricole verte au sud de la commune, la zone humide des Planes doivent être protégées : c'est le poumon de notre région. Nous n'acceptons pas que l'on détruise inutilement un écosystème remarquable.

3*) Protection des nappes d'eau, des rivières et de la Seine

Notre commune a la chance d'avoir sur son territoire de vastes plans d'eau. Leurs abords sont interdits à la population et ne sont pas entretenus. Pire, l'étang du Galardon est devenu, avec l'accord de la mairie, une vaste zone lunaire où l'on ne peut pas marcher, où rien ne pousse du fait de décharges de remblais argileux. Pire encore, cet étang est une zone de captage possible pour l'alimentation en eau et se situe au dessus de notre nappe phréatique.

Un arrêté préfectoral du 4/7/2003 a pourtant ordonné d'enlever ces déchets. Nous sommes en 2008 : rien ne bouge !

4*) Protection de notre climat

Pour répondre au défi climatique, les collectivités territoriales sont encouragées à mettre en place des **plans climat territoriaux**. Ces plans leur permettent de connaître les émissions de CO₂, et leur évolution sur leur territoire ; de fixer des objectifs de réduction et de mettre en œuvre des actions concrètes telles que la préférence pour des énergies renouvelables. Pour réduire notre consommation énergétique la collectivité doit inciter à ce que toute construction nouvelle soit conforme aux normes **HQE (haute qualité environnementale)**. Isoler les bâtiments municipaux, en réguler et réduire la température : diminuer la consommation énergétique communale, devenir ainsi acteur de la protection du climat.

Nous demandons aux candidats sensibles au Développement

Durable, s'ils sont élus, de se déclarer opposés à la rocade et de s'engager à déposer un mémoire auprès du tribunal administratif en appui de notre appel (comme vient de le faire la mairie de Chapet)

Nous demandons aux candidats de s'engager, s'ils sont élus, à classer la zone agricole en ZAP (Zone Agricole Protégée) comme vient de le faire la mairie de Vernouillet, et de favoriser toute action visant à protéger la zone des Planes.

Nous demandons aux candidats de s'engager, s'ils sont élus, d'être vigilants pour l'avenir de cet écosystème, à faire pression sur la base de Loisirs, propriétaire des lieux, pour rendre aux Vernoliens un espace vert agréable et aménager les rives de la Seine en réactualisant un chemin de promenade, ...)

Nous demandons aux candidats de s'engager, s'ils sont élus, à faire un bilan énergétique municipal, à se fixer des objectifs, à en publier régulièrement l'évolution, à favoriser toutes démarches tendant aux économies d'énergie et à prendre en compte le bilan climat dans toutes les nouvelles opérations d'aménagement de la commune.

A.D.I.V. Association de Défense des Intérêts des Vernoliens

Association loi 1901 enregistrée à la Sous Préfecture de Saint Germain en Laye le 5/07/91 sous le N°06213

Adresse de l'Association : 10, allée des Chevreuils 78480 Verneuil sur Seine. –email : Adiv78480@yahoo.fr

Site : www.adiv-verneuil.com

Par respect de l'environnement : Merci de ne pas me jeter !

5°) Favoriser une nouvelle démarche de développement cohérente

Aujourd'hui, l'insécurité des piétons favorise l'usage de la voiture. Il faut favoriser l'utilisation du vélo en place des voitures en pensant : pistes cyclables et zones de parking vélos, sécuriser tous les trottoirs, les élargir pour permettre le passage des landaus et des fauteuils pour handicapés.

Favoriser les fleurs nectarifères et la diversité des espèces dans les espaces communaux. Inciter à maintenir une mosaïque d'espaces naturels y compris dans le tissu urbain pour développer la biodiversité. Recycler, réparer, tri sélectif obligatoire, efficacité des achats, développement des transports publics et diligenter une étude des circulations dans Verneuil.

Penser toute la gestion communale avec la préoccupation constante de garantir son développement harmonieux.

6°) Tendre à une nouvelle gouvernance : choisir la gestion participative. Agenda 21 et OIN Seine-Aval

Adopté par les Mureaux depuis 2 ans, *l'agenda 21* (www.comite21.org) est un cadre de mobilisation pour le *développement durable et de cohérence environnementale*. Les collectivités territoriales sont invitées à mettre en place ce dispositif local *en impliquant les habitants, les associations et les entreprises*. Il est bâti à partir d'un diagnostic du territoire en tenant compte des perceptions et des attentes de ses habitants. Bâtissons Verneuil enfin ensemble et passionnément !

L'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine-Aval est un projet ambitieux d'aménagement d'un territoire composé de 51 communes (de Conflans à Bonnières dont Verneuil) qui va durer 30 ans. Cette opération modifiera profondément notre cadre de vie. Informer, concerter avec les Vernoliens et les associations compétentes, faire valider les grandes étapes retenues de l'aménagement de notre commune avant que tout ne soit décidé par d'autres, est *une nouvelle gouvernance transparente réclamée par les Vernoliens*.

Nous demandons aux candidats de s'engager, s'ils sont élus, à préserver notre environnement en ne négligeant aucune dimension dans les projets de développement: emploi, infrastructure, nature, zone de vie, écologie, et à ne pas lancer de projets nouveaux pensés isolément : l'infrastructure de Verneuil – crèches, écoles, parking, piscine,... – est faite pour 15.000 habitants et non pour plus.

Nous demandons aux candidats de s'engager, s'ils sont élus, à une nouvelle gouvernance, à réactiver la commission environnement du conseil municipal, à adhérer à une démarche Agenda 21, et à mettre en place une vraie gestion participative pour la mise en œuvre d'OIN Seine-Aval.

Les réponses et les engagements des candidats aux municipales 2008 seront publiés sur notre site internet

www.adiv-verneuil.com



Positionnement des principales zones de vigilance environnementale dans le cadre du développement durable de Verneuil sur Seine et de ses environs.

A.D.I.V. Association de Défense des Intérêts des Vernoliens

Association loi 1901 enregistrée à la Sous Préfecture de Saint Germain en Laye le 5/07/91 sous le N°06213

Adresse de l'Association : 10, allée des Chevreuils 78480 Verneuil sur Seine. –email : Adiv78480@yahoo.fr

Site : www.adiv-verneuil.com

Par respect de l'environnement : Merci de ne pas me jeter !